



Les VIP du 4^{ème} sud : un chef bien trop attentionné, une division sous contrôle !!!

Le bureau local Force ouvrière a été sollicité par plusieurs agents, se plaignant d'une gestion VIP de certaines personnes détenues au sein de la 1ère division.

Ces personnes détenues circuleraient aux différents étages et d'une cellule à l'autre comme bon leur semble avec l'accord de la hiérarchie.

Les agents nous signalent même que lorsque ces personnes détenues se plaignent à la hiérarchie d'un service d'étage pas assez conciliant, qu'ils sont sournoisement sanctionnés. La prison de Fresnes est bien un centre pénitentiaire qui regroupe certes plusieurs quartiers mais le 4ème sud de la 1ère division n'est pas un QSL.

Force Ouvrière s'est déplacée afin de soutenir les agents et nous avons été témoins des propos du lieutenant qui lors d'un appel stipulait aux agents que certaines personnes détenues pouvaient circuler comme à leur habitude même si leurs noms n'étaient pas sur les listes, sur ordre du chef de détention.

Le bureau local Force Ouvrière stupéfait de telles pratiques a été s'entretenir avec le chef de détention de la 1ère division.

Celui-ci droit dans ses bottes, nous a dit qu'il pratiquait une gestion « paix sociale » avec ces personnes détenues pour le bien des agents.

Une paix sociale mal acquise, ne peut se faire au détriment de l'autorité des surveillants.

En seulement quelques jours d'intérim au poste de CMA vous nous avez montré à quel point une promotion à un tel poste pourrait être dévastateur pour le CP de Fresnes !!!

En effet, votre gestion chouchoutée des DPS n'est pas passée inaperçue en troisième division pendant votre période de stage de découverte...

Aujourd'hui, il est grand temps que toute cette mascarade cesse, le management venimeux et toxique dont vous faites preuve envers le personnel de surveillance ne peut plus durer face au contraste attendrit envers la population pénale !!!

Cessez vos courbettes vis à vis de la population pénale, notamment vos petits protégés du 4 -ème sud !!!

Inacceptable !!!

Lors du CHST en date du 7 juin et CTS en date du 28 juin, **le bureau local Force Ouvrière** avait interpellé officiellement le Directeur du CP de Fresnes sur ces pratiques permissives et de ce fait exigé le dispatching de ces détenus dans les différentes divisions.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que le directeur préfère faire la sourde oreille face à nos demandes !!!

Comme dirait la citation, qui ne dit mot consent ou peut être s'agit-il de la politique du Directeur chef d'établissement ???

Le 16 juillet 2018